



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°18/2023/CORNY -27700 FRENELLES-EN-VEXIN
CIRULATION EN DOUBLE SENS « RUE ST JEAN »

Le Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu les articles L 2213-1, L2213-2 et L2215-21 à 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de prendre des mesures nécessaires de signalisation routière,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande par l'association Rallye Cœur de Lion représentée par Mme Élodie COURTY, Présidente, pour l'organisation du 2^{ème} Rallye Cœur de Lion du 29/04/2023 au 30/04/2023.

Considérant que cette manifestation aura lieu du samedi 29 avril 2023 au dimanche 30 avril 2023 sur le territoire de la Commune de Frenelles en Vexin et qu'il est nécessaire, en raison de son déroulement, d'autoriser la circulation en double sens de la « rue Saint Jean » sur la commune déléguée de Corny.

DÉCIDE

Article 1 : La circulation en double sens de tout véhicule sera temporairement autorisé du samedi 29 avril 2023 de 16h00 au dimanche 30 avril 2023 19h00, rue Saint Jean à Corny – 27700 FRENELLES EN VEXIN.

Article 2 : Le panneau de circulation en sens unique sera exceptionnellement masqué par les organisateurs du Rallye.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle de sécurité Routière.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Syndicat de Voirie Vexin Seine,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Andelys,
- Les Services d'Incendie et de Secours des Andelys,
- Madame la Présidente de l'association Rallye Cœur de Lion,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Frenelles en Vexin
Le 26/04/2023

Madame le Maire
Aline BERTOU

